



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers :	27
En exercice :	27
Présents :	18
Votants :	22

N°DEL 2023_08_110_2

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023

Objet : URBANISME

Retrait de la Délibération 2023_07_100_3 concernant l'approbation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Présents :

René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Bernard JOBERT donne procuration à René CARANDANTE
Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Thierry DOMENACH
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur René CARANDANTE expose à l'Assemblée Délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-32, R. 2225-1, R. 2225-4; R. 2225-7, R. 2225-8 ; R. 2225-9 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie, notamment le paragraphe 1.2. ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/01/-004 du 8 février 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie pour le département du Var (RD.DECl) ;

Vu l'arrêté municipal n° 2023_018 du 11 avril 2023 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la commune ;

Vu la réunion publique d'information en date du 12 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours du 04/10/2023 ;

Considérant que le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) constitue une déclinaison au niveau communal du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour le département du Var (RDDECI).

C'est un document d'analyse et de planification de la DECI au regard des risques d'incendie présents et à venir, document clé pour la commune.

Il s'établit dans la continuité de l'arrêté municipal n° 2023_018 de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), du 11 avril 2023 (document obligatoire). Cet arrêté avait pour objectif de procéder à l'identification des risques à prendre à compte, d'inventorier les PEI et de fixer leurs modalités de contrôle.

Considérant qu'une étude complète de la DECI a été réalisée afin d'identifier les carences et de connaître les priorités d'équipements tout en s'assurant de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre. Une hiérarchisation des actions à mener a été réalisée en fonction des risques liés aux bâtiments, de la DECI existante et du nombre de résidents par secteur donné.

Considérant que la commune souhaite planifier ces installations, sur le domaine public, sur une durée de 10 ans à compter de 2024 pour répondre aux urgences soulignées, et en fonction également des impératifs du budget communal.

Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SC.DECI) de la commune de La Croix-Valmer annexé à l'arrêté N°2023_117 est approuvé.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de retirer la délibération n° 2023_07_100 du Conseil Municipal du 19 octobre 2023.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur René CARANDANTE, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité avec 20 voix pour et 2 abstentions (Marie-Françoise CASADEI, Catherine BRUNETTO)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 20.11.23
Et publication ou notification
Du 20.11.23



Le Maire,
B. HURAUT

N°DEL 2023_08_110_2

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023

Objet : URBANISME

Retrait de la Délibération 2023_07_100_3 concernant l'approbation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Présents :

René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Bernard JOBERT donne procuration à René CARANDANTE
Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Thierry DOMENACH
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER

Secrétaire de séance :
Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur René CARANDANTE expose à l'Assemblée Délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-32, R. 2225-1, R. 2225-4; R. 2225-7, R. 2225-8 ; R. 2225-9 ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie, notamment le paragraphe 1.2. ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/01/004 du 8 février 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie pour le département du Var (RD.DECI) ;
Vu l'arrêté municipal n° 2023_018 du 11 avril 2023 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la commune ;
Vu la réunion publique d'information en date du 12 septembre 2023,
Vu l'avis favorable du Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours du 04/10/2023 ;

Considérant que le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) constitue une déclinaison au niveau communal du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour le département du Var (RDDECI).

C'est un document d'analyse et de planification de la DECI au regard des risques d'incendie présents et à venir, document clé pour la commune.
Il s'établit dans la continuité de l'arrêté municipal n° 2023_018 de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), du 11 avril 2023 (document obligatoire). Cet arrêté avait pour objectif de procéder à l'identification des risques à prendre à compte, d'inventorier les PEI et de fixer leurs modalités de contrôle.

Considérant qu'une étude complète de la DECI a été réalisée afin d'identifier les carences et de connaître les priorités d'équipements tout en s'assurant de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre. Une hiérarchisation des actions à mener a été réalisée en fonction des risques liés aux bâtiments, de la DECI existante et du nombre de résidents par secteur donné.

Considérant que la commune souhaite planifier ces installations, sur le domaine public, sur une durée de 10 ans à compter de 2024 pour répondre aux urgences soulignées, et en fonction également des impératifs du budget communal.

Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SC.DECI) de la commune de La Croix-Valmer annexé à l'arrêté N°2023_117 est approuvé.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de retirer la délibération n° 2023_07_100 du Conseil Municipal du 19 octobre 2023.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur René CARANDANTE, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité avec 20 voix pour et 2 abstentions (Marie-Françoise CASADEI, Catherine BRUNETTO)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

20 NOV. 2023

Le Maire
C. HURADAT

